



Peut-on savoir si une enquête judiciaire a eu lieu

Par FalilleLevy

Bonjour à tous,

Il y a 21 ans, un ami s'est suicidé. Je m'intéresse aujourd'hui, 21 après aux causes de celui-ci... Je sais plusieurs choses, dont le fait qu'après son suicide, on ait remarqué qu'il manquait dans la pharmacie dont il était gérant premièrement de l'argent dans la caisse manquant et deuxièmement des médicaments manquants. Je soupçonne quelqu'un de l'avoir fait chanter pour de l'argent et des médicaments. Je suis presque certaine de ça. Donc, j'aurais voulu savoir si à l'époque il y avait eu une réelle enquête policière ou si ce cas n'avait pas été examiné. Ainsi je voulais savoir s'il était possible d'envoyer une lettre à une certaine instance, comme les Archives, pour avoir une réponse ? Si enquête il y a eu, je suppose qu'ils n'ont pas trouvé de coupables et que l'affaire a été classée sans suite, mais je voudrais y voir les détails que je pourrais peut-être y trouver.

Cordialement

Par isernon

bonjour,

si vous n'avez aucun lien de parenté avec le défunt, personne ne devrait vous répondre dans le cadre de la protection de la vie privée.

si vous voulez des renseignements sur les circonstances du décès de votre ami, vous devez vous adresser à ses héritiers qui, en application de l'article 724 du code civil, sont saisis de plein droit des biens, droits et actions du défunt.

personne ne peut vous interdire d'envoyer des courriers à qui vous voulez.

salutations